

Le 4 février 2009

## Jean-Luc PÉRAT

Député du Nord  
Conseiller Général  
du Canton de Trélon

### Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Avesnes sur Helpe  
Bas Lieu  
Beugnies  
Dompierre sur Helpe  
Dourlers  
Felleries  
Flaumont-Waudrechies  
Floursies  
Ramousies  
Saint – Aubin  
Saint-Hilaire-sur Helpe  
Sémeries  
Semousies  
Taisnières-en-Thiérache

### Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Avesnelles  
Beaurepaire-sur-Sambre  
Boulogne-sur-Helpe  
Cartignies  
Etroeuingt  
Floyon  
Grand Fayt  
Haut Lieu  
Larouillies  
Marbaix  
Petit Fayt  
Rainsars  
Sains du Nord

### Canton d'Hautmont

Beaufort  
Boussières sur Sambre  
Eclaibes  
Hautmont  
Limont Fontaine  
Neuf Mesnil  
Saint Rémy du Nord

### Canton de Landrecies

Bousies  
Croix Caluyau  
Fontaine au Bois  
Forest en Cambrésis  
Landrecies  
Le Favril  
Maroilles  
Preux au Bois  
Prisches  
Robersart

### Canton de Solre le Château

Aibes  
Beaurieux  
Bérelles  
Bousignies sur Roc  
Choisies  
Clairfayts  
Cousolre  
Dimechaux  
Dimont  
Eccles  
Hestrud  
Lez-Fontaine  
Liessies  
Sars Poteries  
Solre le Château  
Solrines

### Canton de Trélon

Anor  
Baives  
Epepe Sauvage  
Féron  
Fourmies  
Glageon  
Moustier en Fagne  
Ohain  
Trélon  
Wallerens en Fagne  
Wignehies  
Willies

## Monsieur le Président de la République

Palais de l'Elysée  
55 rue du faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

### **Objet : Propos diffamants tenus par Monsieur Didier Beauvais à l'égard des habitants du Nord-Pas-de-Calais devant le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM)**

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Pièce jointe : Article paru dans la Voix du Nord datée du mercredi 4 février 2009

Monsieur le Président,

C'est avec consternation que j'ai pris connaissance dans le journal « La Voix du Nord » daté du mercredi 4 février 2009, des propos tenus par Monsieur Didier Beauvais, ancien Président de la Chambre d'Instruction de Douai, et actuel conseiller auprès de la Cour de Cassation, lors de son audition par le Conseil Supérieur de la Magistrature, dans le cadre de la procédure disciplinaire initiée, suite à « l'Affaire d'Outreau », à l'encontre du juge Fabrice Burgaud.

Avec désinvolture et mépris, Monsieur Beauvais a ainsi soutenu lors de son audition :

*« Nous connaissions ces soirées habituelles, à Boulogne ou à Avesnes-sur-Helpe. Des soirées-bière où on invite les voisins, on boit beaucoup, on joue aux cartes ou au jeu de l'oie, et où le gagnant peut choisir une petite fille, avec l'accord des parents. Là-bas, ce ne sont pas des psychologues qu'il faut envoyer, mais des sociologues ou des ethnologues... »*

De tels propos diffamants à l'égard des habitants du Nord-Pas-de-Calais en général, et de ceux de Sambre-Avesnois et du Boulonnais en particulier, sont inacceptables. Leur seul objectif est de trainer dans la boue l'honneur et la moralité de toute une population, pourtant déjà grandement fragilisée par les épreuves et les difficultés qu'elle doit affronter.

De plus, prononcés par un haut magistrat, dans le cadre de ses fonctions, devant une autorité importante et respectée, ils peuvent acquérir auprès du public une présomption de vérité judiciaire qui les rendraient particulièrement dangereux.

A nouveau, peu de temps après l'affaire de la banderole « anti-Ch'tis » déployée au Stade de France, on tente d'assimiler les gens du Nord à des alcooliques et à des pédophiles, voire à une peuplade de barbares arriérés, sujet d'étude pour les ethnologues. Cette dérive nauséabonde révolte et inquiète.



#### Pour me contacter

✉ Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10

🌐 [www.perat.fr](http://www.perat.fr) ✉ [contact-depute@perat.fr](mailto:contact-depute@perat.fr)

Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP

Certes, la répétition de tels dérapages commis par des personnes isolées, que rien ne semble lier entre elles, peut apparaître comme pure coïncidence. Sans doute l'est-elle. Cependant, laissée impunie, voire minimisée, elle peut insidieusement installer dans l'inconscient collectif un préjugé terrible à l'égard des habitants du Nord-Pas-de-Calais. Cette graine vénéneuse doit être arrachée immédiatement sous peine de laisser germer discorde et ostracisme.

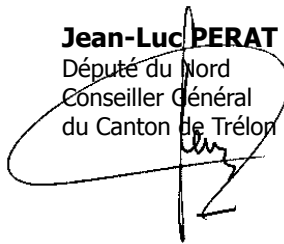
Pour cette raison, je vous demande solennellement, en votre qualité de gardien de l'unité nationale, d'intervenir publiquement pour réfuter, dénoncer, et condamner fermement de telles allégations.

J'envisage de porter plainte pour diffamation à l'encontre de Monsieur Beauvais. Cependant, dans la mesure où les propos tenus l'ont été en sa qualité de magistrat, je souhaite également qu'une procédure de sanction disciplinaire puisse être engagée à son encontre.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête, et dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

**Jean-Luc PERAT**

Député du Nord  
Conseiller Général  
du Canton de Trélon



#### Pour me contacter

✉ Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10

🌐 [www.perat.fr](http://www.perat.fr) ✉ [contact-depute@perat.fr](mailto:contact-depute@perat.fr)

Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP